

Programme du 16 Mai 2014

08 H 45 : Accueil

09 H 30 : Ouverture du 9^{ème} Forum
Hommage à Nelson Mandela

10 H 00 : Le racisme et la discrimination "conséquence"
de la Traite Négrière - Pape Bakary Cissoko

12 H 30 : Pause déjeuner

14 H 00 : Les réparations liées à l'esclavage
et à la colonisation - Louis George TIN,
Maître de Conférence à l'Université d'Orléans
Président du CRAN

16 H 00 : Pause

16 H 30 : Les luttes de la CGT pour les droits
des originaires de l'Outre-mer

17 H 00 : Activité revendicative CGT Collectif DOM :
- Congés bonifiés : tract, pétition, action
- Mobilisation dans le cadre des élections FP

18 H 00 : Clôture

18 H 45 : Repas (*sur réservation*)

20 H 00 : Soirée culturelle
Yves Untel Pastel et sa troupe : 2 danseurs
magnifiques, des textes ciselés - émotion garantie !
Danses traditionnelles des Antilles
Gwoka

22 H 00 : Groupe "Oxygène des Iles"

00 H 00 : Fin

166^{ème} Anniversaire de la deuxième abolition de l'esclavage



Vendredi 16 Mai 2014
De 8h45 à 0h00

INVITATION

La CGT et le Collectif DOM

vous convient au

9^{ème} Forum
revendicatif et culturel

Rendez-vous dans le Patio du Complexe CGT
263 rue de Paris, 93100 MONTREUIL
Métro : Porte de Montreuil ou Robespierre



Ouvrons le dossier des Réparations.

Par la loi Taubira du 10 Mai 2001, la France reconnaît que l'esclavage et les traites négrières sont des crimes contre l'humanité. Crimes, oui... Mais sans coupables désignés donc, sans réparations possibles.

La CGT et son Collectif des Originaires de l'Outre-mer, les Fédérations UGFF, Santé Action Sociale et Services Publics, proposent de soumettre à la discussion, dans le cadre du 9^{ème} Forum revendicatif et culturel, la question des réparations liées à l'esclavage.

C'est un sujet sur lequel les positions divergent dans nos sociétés modernes, mais qui progresse par la prise de position des états de la Caraïbes (CARICOM) qui réclament à 15 pays dont les trois ex puissances esclavagistes européennes : la France, le Royaume-uni et les Pays-Bas des réparations pour avoir pratiquées l'esclavage et la colonisation.

Quand un crime est commis, il doit être réparé !

L'esclavage a été aboli en France en 1848. Le recours aux travaux forcés dans les colonies a été interdit en 1946. Mais ces pratiques ont laissé des traces durables dans nos sociétés, qui sont encore façonnées par les conséquences actuelles de ces crimes du passé.

Des crimes de l'Histoire qui se distinguent par la racialisation des victimes et la contestation de leur humanité. Ils nous ont laissé comme héritage une réalité politique et socio-économique désastreuse dont les traumatismes perdurent dans nos sociétés contemporaines.

Débattre, porter à la connaissance de tous ces faits est une condition essentielle dans la construction de nouvelles formes de solidarité visant la création d'un monde plus égalitaire pour les prochaines générations et l'erradication du racisme et des discriminations.

Les peuples qui ont subi la domination coloniale ou l'esclavagisme n'ont-ils pas un droit moral et formel pour demander l'ouverture du dossier des réparations ? Réparer, corriger les distorsions de l'histoire, ce n'est pas s'enfermer dans le passé mais le connaître afin de transformer le présent et préparer l'avenir.

Il est temps d'acter le principe du droit à la réparation et la multiplicité des formes à envisager : réparations mémorielles, sociales, politico-économiques, judiciaires, foncières et environnementales.

Hommage à Nelson Mandela

(Extraits de Un long chemin vers la liberté)



« Je ne suis pas vraiment libre si je prive quelqu'un d'autre de sa liberté. L'opprimé et l'opresseur sont tous deux dépossédés de leur humanité. »

« Un homme qui prive un autre homme de sa liberté est prisonnier de la haine, des préjugés et de l'étroitesse d'esprit. »

« Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »